

CONVENTION
entre le réseau ADDICA et le CCAA
relative aux activités addictologiques menées en partenariat

PRÉAMBULE

Vu les missions des CCAA Hôpital de Chalons en Champagne décrites comme suit :

- Des missions de développement d'une politique globale de prise en charge des risques et conséquences des conduites addictives auprès de la population du département ;
- Des missions d'accueil, information, orientation, accompagnement social, aide au repérage des usages nocifs et à la réduction des risques, diagnostic et délivrance de prestations de soins (et de prescription et de suivi de traitement de substitution) en addictologie assurées par des médecins, des psychologues, une assistante sociale, une éducatrice spécialisée, une infirmière ainsi que des secrétaires, au centre et dans ses éventuelles antennes ;
- Des actions de prévention sur les consommations précoces et de réduction des risques sanitaires et sociaux liés à la consommation, notamment dans le cadre des mesures nouvelles relatives à la prise en charge du public dit jeune ;
- Des consultations avancées, notamment auprès du dispositif de lutte contre l'exclusion ;
- Des interventions en lien avec la justice auprès des personnes sous main de justice et notamment celles assurées dans l'établissement pénitentiaire de Châlons en Champagne auprès des personnes détenues ;
- Créer et de développer le travail en réseau avec les partenaires institutionnels

Vu les missions du réseau ADDICA, 10 boulevard Barthou 51100 Reims décrites comme suit :

La philosophie générale d'ADDICA est de permettre l'enrichissement des pratiques de chacun et d'assurer un « maillage plus dense » afin d'intégrer les particularités des patients rencontrés.

ADDICA s'applique à développer dans un bassin géographique donné un travail de partenariat entre les professionnels de santé impliqué dans l'accompagnement des personnes souffrant de conduites addictives et/ou en situation de précarité.

En aucun cas ADDICA ne se substitue aux organisations existantes, mais leur propose de mutualiser leurs efforts dans le cadre des actions financées, ADDICA, leur permettant de « s'ouvrir vers la ville » et de consacrer leurs efforts sur des actions plus spécifiques. »

ADDICA est un réseau de santé financé par décision conjointe URCAM-ARH dans le cadre de la dotation régionale pour le développement des réseaux de santé (DRDR).

A ce titre et par décision conjointe ARH/URCAM, ADDICA dispose de crédits fléchés pour :

- le financement de son pôle de coordination ;
- le financement de demi-journées hebdomadaires de coordination médicale départementale ;
- le déroulement de ses modules de formations pluriprofessionnelles validés ;
- le développement de l'outil de coordination médical « Dossier Patient Partagé » disponible en ligne sur le site www.addica.org;
- la mise à disposition d'outils de communication pluri professionnels tels que la messagerie sécurisée et les télé-expertises
- le paiement de prestations dérogatoires attribuées au temps médical de coordination et à des prises en charges plus spécifiques telles que l'aide diététique ou psychologique.

La convention de partenariat établie vise à :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

ADDICA et le CCAA de Chalons en Champagne poursuivent et renforcent leur partenariat en collaborant, dans le respect de leur identité respective et les limites de leurs missions, compétences et moyens spécifiques, à la promotion et à la réalisation des missions d'ordre addictologique qui leur sont confiées sur le département de la Marne dans le champ de la prévention, du soin et de l'accompagnement médico-social spécialisés.

Leurs projets et leurs activités communes ont vocation à s'articuler avec les dispositifs transversaux locaux, départementaux et régionaux dans les domaines de la lutte et de la prévention contre la drogue et les dépendances, et la lutte contre les exclusions.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

Les deux parties s'engagent à mettre en commun leurs moyens pour améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des personnes présentant une conduite addictive et/ou en situation de précarité, selon les modalités suivantes :

	Réseau ADDICA	CCAA Chalons en Champagne
Développer une culture commune	Proposer une formation et un accompagnement spécifique, individualisé au CCAA pour l'utilisation du DPP. Et des autres outils du Système d'information Proposer une formation toxicomanie spécifique à l'équipe.	Utiliser les outils du réseau ADDICA (Dossier Patient Partagé...) En interne : entre les différents intervenants de l'équipe soins. En externe : avec les partenaires de terrain impliqués dans la prise en charge du patient.
Promotion des structures et de la convention	Faire appel aux intervenants du CCAA dans les formations ADDICA Informers les membres ADDICA des prestations proposées par le CCAA de Chalons en Champagne Via le site internet www.addica.org Via les formations aux groupes existants et à venir ; Ou par mailing. (plaquettes) Organiser une session au sein du CCAA de Chalons en Champagne.	Fournir une information sur le réseau ADDICA auprès des professionnels rencontrés lors des manifestations ponctuelles, formations et groupes de travail. Faire appel aux intervenants ADDICA dans les formations CCAA de Chalons. Accueil de la session de promotion au sein de la structure.
Faciliter l'accès aux soins	Renforcer une consultation diététique et psychologique pour les membres du réseau sur Chalons par l'activation des prestations dérogatoires dans le cadre du financement DRDR et en assurer la promotion.	Favoriser un accès privilégié, direct et gratuit aux patients du réseau ADDICA adressés aux services du CCAA : consultations médicales, psychologiques, diététiques, infirmières, d'aide aux sevrage tabagique et atelier d'éducation nutritionnelle.
Actions thématiques et spécifiques	Le CCAA devient l'interlocuteur privilégié de ADDICA sur Chalons en Champagne pour l'organisation des modules de formation coordination ADDICA	